



ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2024 / 276

Autorisant temporairement l'occupation du domaine public
et modifiant la circulation en agglomération
Déménagement MERESCAUX rue Antoine Dubois
Les 21 septembre 2024

Le Maire de la Commune de Gramat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L2211-1, L2212-1 et 2, et L2213-1 à 6 ;

Vu le Code de la route et notamment les Articles L130-5, R325-12 à 46, R411-1 à 8, R417-9, 10 et 12 ;

Vu le Code Pénal et son Article R610-5 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents, et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire) ;

Vu la demande présentée par Madame Maryline MARESCAUX à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occupation du domaine public et de modification de la circulation, rue Antoine Dubois, pour un déménagement le 21 septembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, en prenant toutes les mesures propres à la renforcer sur ce secteur de la commune,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le samedi 21 septembre 2024, de 08 h00 à 14 h 00, Madame Maryline MARESCAUX est autorisée à fermer une portion de la rue Antoine Dubois à la circulation automobile. Elle pourra stationner des véhicules de déménagement.

Article 2 – La signalisation est à la charge du pétitionnaire.

Article 3 – Les voies publiques et leurs dépendances devront être remises dans leur état initial à chaque fin de journée de travail. Les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 – Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et publié. Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Directeur général des services de la ville de Gramat et le pétitionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Gramat, le 19 septembre 2024,

Le Maire,

Destinataires :

Gendarmerie : 1
Pétitionnaire : 1
Archives Mairie : 1

L'Adjoint Délégué

G. DELEUZE



Michel SYLVESTRE.